

COMPTE RENDU REUNION DU 20 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Marie-José DUPOUY

Excusé : M Laurent POUTOIRE

L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

CCPT : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Laurent CIVEL, Président de la CCPT n'a pu se libérer pour venir présenter le rapport le rapport d'activités de la Communauté des Communes du Pays Tarusate .

CCPT : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES ADS (AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS)

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer au service mutualisé d'instruction des ADS pour une durée de 3 ans (du 21.11.2019 au 31.12.2022) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente entre la commune et la CCPT. A compter du 01.01.2020, les documents d'urbanisme seront transmis par la commune au service instructeur de la CCPT, de façon dématérialisée sur la plate-forme CLICMAP.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne délégation de signature aux agents instructeurs du service urbanisme de la CCPT pour demander aux pétitionnaires les compléments de pièces nécessaires à l'instruction de leur dossier.

PERSONNEL : OUVERTURE DE POSTES :

Dans la perspective du remplacement de la secrétaire de mairie qui fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les postes :

- d'adjoint administratif principal 2ème classe
- d'adjoint administratif principal 1ère classe
- de rédacteur

Après consultation du CDG 40, il est convenu avec Monsieur le Maire et Madame PROSPER de retenir 8 candidats sur 27 et de les recevoir lors d'un entretien le 07 janvier 2020.

TERRAIN MONSIEUR ET MADAME PEYRESBLANQUES : Lacantaou AA50 et 51

Le géomètre, M. LAMARQUE Jean-Bernard a procédé au bornage du terrain cédé à la commune, il en coûtera 888 € plus les frais d'acte à la charge de la commune.

SYDEC :

Le SYDEC a procédé au contrôle des bornes à incendie et adressé le rapport à la commune afin d'effectuer les préconisations indiquées.

FORET :

L'entreprise DOUET a adressé le devis de débroussaillage des parcelles avant coupe et éclaircie, le Conseil Municipal donne son aval pour lui demander de réaliser les travaux.

DIVERS :

Le Conseil Municipal interroge le Maire et s'étonne que le siège social de l'association Eveil Citoyens soit à la Mairie de Carcarès-Sainte-Croix sans aucune concertation du Maire à son Conseil qui aurait souhaité en discuter. Le Maire quitte la séance après avoir répondu que c'était un principe de « liberté politique ».

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre, les Membres présents.